

D 030326-05

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026
Affichage : 09/03/2026

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 3 mars 2026**

Sur convocation en date du 25 février 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 3 mars 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine
JOSSERAND Raphaël		

Etaient excusés :

Myriam BRUNET a donné pouvoir à Bernard PERRET
Zahira BELQAID a donné pouvoir à Sandra MERLE
Jean-Louis BILLOUD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

MISE EN ADEQUATION DE LA CATEGORIE D'EMPLOI DU POSTE DE RESPONSABLE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS SUITE A REUSSITE AU CONCOURS

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique qui dispose que les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Vu le décret n°2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 octobre 2020 organisant la reprise en régie directe de l'accueil des enfants lors des garderies périscolaires, des mercredis, des petites vacances et des grandes vacances

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2020 créant les postes nécessaires à la reprise d'activités

Vu le procès-verbal du Comité Technique Paritaire du 6 juillet 2022

Vu l'information donnée au Comité Social Territorial (CST) du 16 mai 2024

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 9 octobre 2024 sur l'évolution de l'organigramme de la direction action éducative et affaires scolaires

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 février 2025 portant création d'un poste de Directeur de l'action éducative et des affaires scolaires Catégorie A positionné sur la catégorie d'emploi des assistants socio-éducatif et d'un poste de Responsable des Accueils Collectifs de Mineurs Catégorie B positionné sur la catégorie d'emploi des rédacteurs

Vu l'inscription sur la liste d'aptitude de réussite au concours d'animateur territorial de catégorie B de Mme Marie Lochet

Suite à des dysfonctionnements internes du service action éducative et affaires scolaires d'une part, et à un turn-over important au sein du service (animateurs, responsable périscolaire, responsable extrascolaire...) d'autre part, M. le Maire a confié une mission à l'agence ADACIO pour effectuer en particulier un audit du service.

L'élaboration de l'audit s'est appuyée notamment sur des entretiens individuels avec l'ensemble des animateurs et sur deux réunions collectives associant la Directrice de l'Action éducative et culturelle et les responsables périscolaires et extrascolaires en poste à l'époque. Cet audit a permis de pointer l'ensemble des éléments sur lesquels il conviendra d'agir, en lien avec le Projet Educatif Local, à moyen terme.

Une restructuration de l'architecture de la direction de l'action éducative et des affaires scolaires, proposée en CST du 9 octobre 2024, a entraîné une évolution de l'organigramme et une modification des fiches de poste du Directeur de l'action éducative et des affaires scolaires, du responsable des accueils collectifs de mineurs et de l'adjoint au Responsable des ACM.

Aujourd'hui il s'agit de mettre en adéquation la catégorie d'emploi dont relève le poste de Responsable des Accueils Collectifs de Mineurs suite à la réussite au concours d'animateur territorial de la personne qui occupe cet emploi.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- créer un poste de Responsable des Accueils Collectifs de Mineurs, Catégorie B, grade d'animateur territorial, filière Animation, à temps complet, 35 heures hebdomadaires annualisées
- supprimer, sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial, le poste rédacteur territorial, filière administrative
- mettre à jour le tableau des emplois
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET

A blue circular official stamp of the Mayor of Villetaine is partially obscured by a large, dark ink signature.

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

A blue circular official stamp of the Secretary of the Session is partially obscured by a large, dark ink signature.